

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 07-330-1924 portant promulgation de la loi du 26 1924, assurant l'emploi obligatoire des mutilés de la guerre.

n° 07-330-1924

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
13 mai 1924

Numéro JO  
n° 330 du 31/05/1924

Date du numéro  
31 mai 1924

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** la loi du 26 avril 1924, insérée au Journal officiel de la République française du 29 avril 1924 même mois, assurant l'emploi obligatoire des mutilés de la guerre,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué dans la Colonie pour y être exécutée selon ses forme et teneur la loi du 26 avril 1924 assurant l'emploi obligatoire des mutilés de la guerre.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Colonie.

J. JOULIA.